

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 16 Avril 2010

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES ARCHIVES, DU PATRIMOINE ET DES MUSÉES DÉPARTEMENTAUX

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 6/03

OBJET : Attribution d'un "Prix du Conseil général" dans le cadre du Prix SEMA 2009.

Canton : Moret-sur-Loing.

RÉSUMÉ : La Société d'Encouragement aux Métiers d'Art (SEMA) organise selon une alternance triennale aux plans départemental, régional et national, les grands prix des métiers de la conservation-restauration du patrimoine mobilier, des métiers de la tradition et des métiers de la création contemporaine. Pour l'année 2009, le premier prix a été attribué à Madame Linda LADURNER pour son bijou bracelet « Paris-Manhattan ». Par délibération du Conseil général du 29 janvier 2010, un crédit de 1 500 € a été inscrit au budget du Département pour récompenser le lauréat du Prix SEMA.

La Société d'Encouragement aux Métiers d'Art (SEMA) organise selon une alternance triennale aux plans départemental, régional et national, les grands prix des métiers de la conservation-restauration du patrimoine mobilier, des métiers de la tradition et des métiers de la création contemporaine.

L'année 2009 a été consacrée aux métiers de la création contemporaine. Le 29 octobre, le jury réuni sous la présidence de Monsieur Pierre AGUIN, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Sud Seine-et-Marne, a examiné les dossiers et les œuvres proposés par quatre candidats. Le premier prix a été attribué à Madame Linda LADURNER pour son bijou bracelet « Paris-Manhattan ». Installée à Montigny-sur-Loing comme bijoutière en métaux précieux, Madame LADURNER a réalisé ce bracelet-manchette en s'inspirant du graphisme architectural des gratte-ciels de Manhattan et de la Tour Eiffel de Paris. Elle l'a rehaussé de pierres précieuses et de

motifs en or et en argent. Le jury a été sensible à l'originalité de l'objet et à la maîtrise des contraintes techniques : soudure, martelage, sertissage et polissage.

Par délibération du Conseil général du 29 janvier 2010, un crédit de 1 500 € a été inscrit au budget du Département sur le programme "Antiquités et objets d'art", pour récompenser sur le plan départemental, le lauréat du Prix SEMA. A ce titre, je vous propose donc d'attribuer cette somme à Madame LADURNER.

La date de la remise du prix vous sera communiquée ultérieurement.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 6/03 des rapports soumis à la commission
n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Rapporteurs : M. CAPARROY
Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

M. TURBA
Commission n° 7 - Finances

Séance du 16 Avril 2010

OBJET : Attribution d'un "Prix du Conseil général" dans le cadre du Prix SEMA 2009.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu la délibération n°7/01 du Conseil général en date du 1^{er} février 2010, approuvant le budget du Département pour l'année 2010.

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

Considérant que le 29 octobre 2009, le jury de la société d'encouragement aux Métiers d'Art (SEMA) a décerné le grand Prix 2009 des métiers de la création contemporaine à Madame Linda LADURNER.

DECIDE

D'accorder 1 500 € à Madame Linda LADURNER, lauréate du « Prix du Conseil général » pour la réalisation d'un bracelet-manchette en argent, dans le cadre du prix SEMA 2009. Cette somme est affectée au programme "Antiquités et objets d'art", opération "Prise des métiers d'Art".

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ.

